Des ressources limitées : forêts, sols, biodiversité et océans sous pression

Fiche méthode

(Géographie 5e · Thème 2 · Des ressources limitées, à gérer et à renouveler)

La démarche pour rédiger un développement construit

1. Je lis le sujet et j'entoure les mots importants (ressource, surexploitation, déforestation, biodiversité, surpêche, acteurs, solutions…).

2. Je fais un plan en deux ou trois idées : par exemple, des ressources sous pression ; des causes humaines ; des acteurs et des solutions à différentes échelles.

3. Je rédige une introduction qui définit le mot clé, un paragraphe par idée avec un **exemple localisé et chiffré** (Amazonie, Madagascar, Terre-Neuve, Bornéo), puis une conclusion nuancée.

4. J'emploie le vocabulaire du cours (renouvelable, surexploitation, déforestation, érosion, artificialisation, biodiversité, stock, aquaculture, quota, développement durable, échelle) et je relis.

Le réflexe — un exemple rapporte des points s'il est localisé (où ?) et chiffré (combien ? quand ? selon qui ?).

Cas 1 · Dire si une ressource est sous pression

Réflexe — je compare ce qu'on prélève et ce qui se renouvelle chaque année.

Exemple. Une forêt gagne 3 000 m³ de bois par an ; on en coupe 4 500 m³.

$4\,500 - 3\,000 = 1\,500$: on entame le capital de **1 500 m³** par an, c'est de la **surexploitation**.

Attention — renouvelable ne veut pas dire illimité : tout dépend du rythme des prélèvements.

Cas 2 · Étudier une forêt sous pression

Réflexe — qui défriche et pourquoi ? qui protège ? que fait l'État ? où partent les produits ?

Exemple. Convertir 2,5 millions d'hectares de forêt détruite en km² (1 km² = 100 ha).

$2\,500\,000 \div 100 = 25\,000$: **25 000 km²**.

Attention — déforestation brute (forêts détruites) ≠ perte nette (forêts détruites moins forêts gagnées).

Cas 3 · Nommer une menace sur le sol

Réflexe — menace (érosion, épuisement, désertification, artificialisation), mécanisme, solution.

Exemple. Une piste d'aéroport rallongée recouvre 12 hectares de champs.

C'est de l'**artificialisation** : le sol est recouvert, presque définitivement, et n'absorbe plus la pluie.

Attention — le sol se forme en des siècles : à notre échelle, il se gère comme une ressource non renouvelable.

Cas 4 · Expliquer le recul de la biodiversité

Réflexe — une des cinq causes (milieu, surexploitation, climat, pollution, espèce envahissante), puis le service menacé.

Exemple. Le frelon asiatique, arrivé en France en 2004, s'attaque aux abeilles.

Cause : une **espèce exotique envahissante**. Service menacé : la **pollinisation** des cultures par les abeilles.

Attention — −73 % en moyenne pour les populations ne veut pas dire 73 % des espèces disparues.

Cas 5 · Calculer l'évolution d'un stock de poissons

Réflexe — stock suivant = stock + repousse − pêche ; repousse = stock × taux ÷ 100.

Exemple. Un stock de 80 000 tonnes se renouvelle de 5 % par an ; on en pêche 6 000 tonnes.

80 000 × 5 ÷ 100 = 4 000 ; 80 000 + 4 000 − 6 000 = 78 000 : **78 000 tonnes**, le stock baisse.

Attention — un stock plus petit se reproduit moins : la baisse s'accélère si la pêche ne diminue pas.

Cas 6 · Présenter une solution

Réflexe — échelle, acteur, outil (aire protégée, quota, loi, label, pratique), limite.

Exemple. Une commune interdit, dans son plan d'urbanisme, de construire sur ses terres agricoles.

Échelle **locale** ; acteur : la **commune** ; outil : une **règle** contre l'artificialisation ; limite : les constructions peuvent partir sur la commune voisine.

Attention — une aire protégée ne suffit pas si tout le reste est surexploité ou pollué.

Les pièges

- Renouvelable ≠ inépuisable : la morue de Terre-Neuve s'est effondrée en 1992.
- Une forêt plantée n'est pas une forêt primaire : elle abrite beaucoup moins d'espèces.
- 1 km² = 100 hectares (et non 1 000).
- Une espèce menacée n'a pas encore disparu ; un recul moyen n'est pas une part d'espèces disparues.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).